

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1203

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire, M. Thiériot, Mme Boëlle, Mme Anthoine, Mme Beauvais,  
M. Masson, M. Pierre-Henri Dumont et M. Sermier

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 44, après le mot :

« une »

insérer le mot :

« stricte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En lien avec l'alinéa 45 qui expose les sanctions de ce manquement.